

NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité <https://www.commune-montanay.fr/>

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans l'année 2024 et est établi en fin d'exercice par le Maire, ordonnateur.

A la différence du budget, acte prévisionnel, qui doit être équilibré en dépenses en recettes pour chacune des sections (investissement et fonctionnement), le compte administratif permet de constater la différence entre les dépenses et les recettes et de dégager les résultats de l'exercice. Le résultat doit être concordant avec les écritures du Comptable Public détaillées dans son Compte de Gestion.

SOMMAIRE :

1- ELEMENTS DE CONTEXTE	3
2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
4- EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE	14
5- ETAT DE LA DETTE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	15
6 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2024	17
7- SYNTHESE DES RESULTATS 2024	18
8- RATIOS COMPARATIFS	19

1- Eléments de contexte

Le budget 2024 a été adopté le 28 mars 2024 pour un montant de **8 378 141,73 €** dans un contexte marqué par un ralentissement de l'économie, une inflation encore importante et un cout de l'énergie toujours élevé.

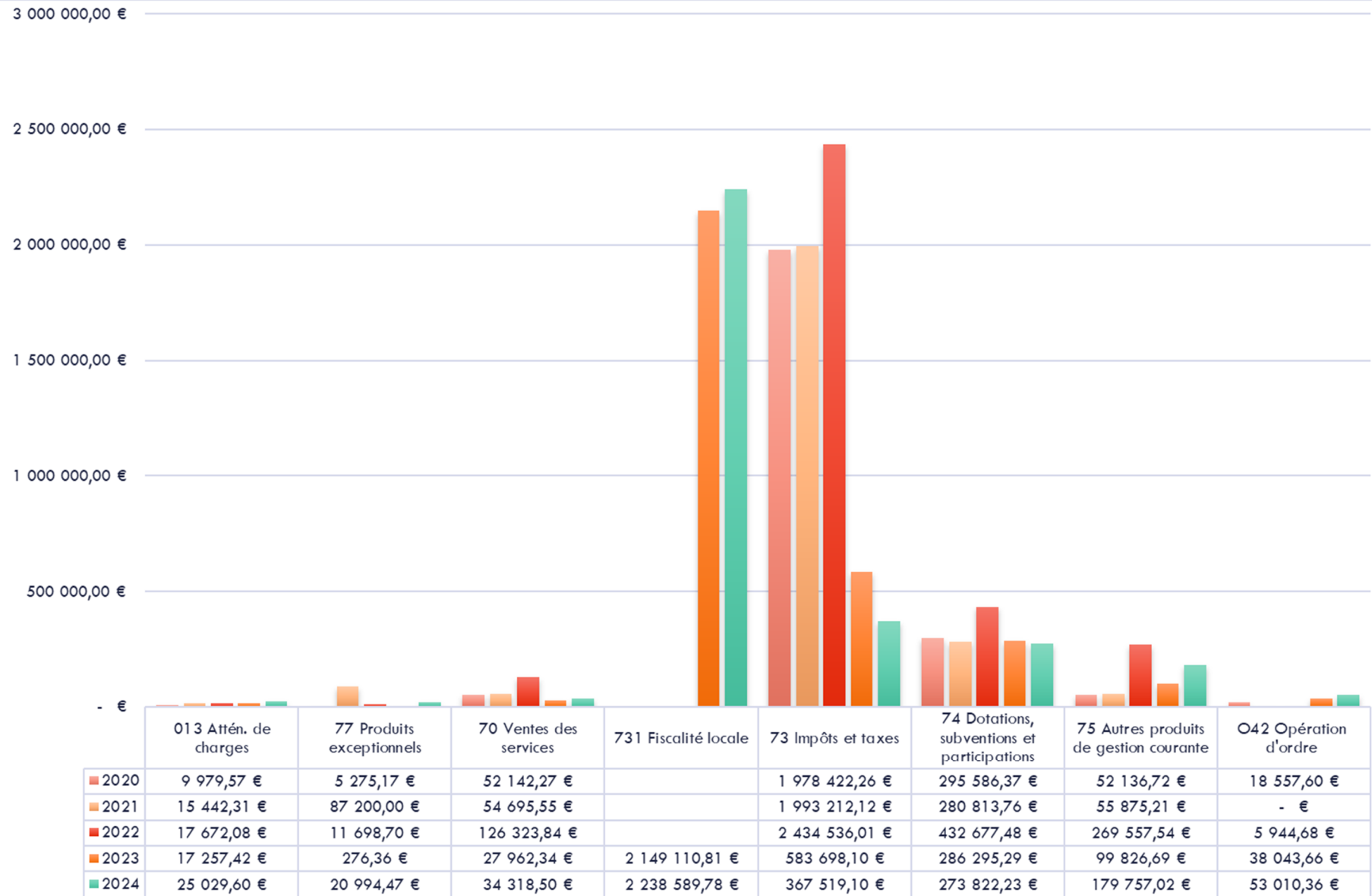
Le budget primitif 2024 a fait l'objet de cinq décisions modificatives :

- Le **20 juin 2024 +203 250 €** (ajustements budgétaires dont une partie concerne la création du service de police municipale : impact sur la masse salariale et l'investissement)
- Le **9 juillet 2024 – 20 €** (ajustements budgétaires consécutifs à la décision de créer un emploi de Responsable Technique : équipements à acquérir)
- Le **17 octobre 2024 + 55 545, 46 €** (ajustement des prévisions au regard des réalisations effectuées)
- Le **12 novembre 2024 - 65 200 €** (réaffectation de programmes de travaux sur l'investissement et le fonctionnement)
- Le **19 décembre 2024 + 634 050 €** (ouverture budgétaire en vue d'opération d'ordre comptable sur l'actif communal)

Soit un budget 2024 total de **9 205 767,19 €** (2023 : 7 282 004,21 €)

2- La section de fonctionnement

Recettes réalisées 2024 : 3 193 041,06 € (2023 : 3 202 470,67€)



Chapitre 013 Atténuation de charges

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés les remboursements des absences des agents pour maladie, maternité, accidents du travail, ... ces recettes proviennent soit de la Caisse Primaire d'assurance maladie soit de l'assureur de la Collectivité (pour les agents relevant du régime spécial qui ne sont donc pas affiliés au régime général de la sécurité sociale). Les recettes connaissent une progression de près de 45% par rapport à 2023 car l'assureur a remboursé à la Commune la compensation d'un mi-temps thérapeutique de 2023.

Chapitre 70 Ventes des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes comptabilisées dans ce chapitre concernent essentiellement :

- Les redevances issues de l'occupation du domaine public ;
- Les concessions du cimetière ;
- L'intéressement aux produits du restaurant scolaire ;
- La vente des espaces publicitaires au sein du bulletin municipal
- Les produits du service périscolaire élémentaire (hors restauration).

Ce chapitre connaît une hausse de 25% par rapport à 2023 car il y a une progression des ventes de concession au cimetière communal (+ 4100 €) et le remboursement de l'établissement des arrêtés de circulation par la Métropole de Lyon (+ 2 580 €). Une légère hausse des recettes du service périscolaire est également constatée en raison de l'augmentation de la fréquentation du service.

Chapitre 73 Impôts et taxes et nouveau chapitre 731 Fiscalité locale¹

Les recettes liées au chapitre 73, essentiellement le produit relatif aux droits de mutation et la dotation de solidarité rurale, ont baissé de près de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu des difficultés pour l'obtention des prêts, les mutations immobilières ont diminué occasionnant une baisse de la fiscalité (- 144 589 €). Cette baisse doit toutefois est nuancée par le fait que ce produit avait très fortement augmenté à la sortie de la crise de la Covid 19.

Le chapitre 731 connaît une légère progression de 4 %. Cette évolution résulte d'une partie de la variation nationale des bases et d'autre part de l'augmentation du nombre de logements sur Montanay.

¹ Avant le passage à la nomenclature comptable M57, les produits de fiscalité locale étaient constatés au chapitre 73

Les taux d'imposition

Ils n'ont pas augmenté en 2024 pour la part communale

	Taux communaux	Taux moyens de la strate (2023)	Taux plafonds (2024)
Taxe d'habitation	15.14 %	13.90 %	51.33 %
Taxe sur le foncier bâti	26.00 %	36.73 %	92.68 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.18 %	48.87 %	107.20 %

Evolution des produits issus de la fiscalité locale

	2022		2023		2024	
	Bases réelles	Produits	Bases réelles	Produits	Bases réelles	Produits
Taxe d'habitation	85 108 €	12 885 €	130 187 €	19 710 €	139 774€	21 162 €
Taxe sur foncier bâti	4 573 667 €	1 189 153 €	4 967 527 €	1 291 557 €	5 247 809€	1 364 430 €
Taxe sur foncier non bâti	82 006 €	37 050 €	87 555 €	39 557 €	90 751€	41 001 €
Lissage		- 2883 €		- 2 225 €		- 1 466 €
Total		1 236 205 €		1 348 599 €		1 425 127€

La différence entre le produit ci-dessus et celui apparaissant au compte 73111 provient de la compensation versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Sur ce chapitre, il y a une baisse de 4% des recettes principalement en raison du changement du mode de versement du bonus territoire de la CAF qui est versé directement aux gestionnaires (concessionnaire) et non plus aux concédants.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est relativement faible entre 2023 et 2024 car l'écêtement, qui permet la péréquation au niveau national, a été faible (5 216 € pour 22 599 € en 2022). Il a été partiellement compensé par la revalorisation liée à l'augmentation de la population. Il est rappelé que cet écêtement a été suspendu en 2023 compte tenu de la situation économique nationale.

La baisse de la DGF est compensée en 2024 par l'augmentation de la Dotation de Solidarité rurale et conduit même à une légère augmentation des dotations de l'Etat.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	111 875,00 €	91 173,00 €	76 478,00 €	61 344,00 €	42 556,00 €	40 445,00 €	39 053,00 €
Dotation solidarité rurale	36 793,00 €	36 745,00 €	36 504,00 €	37 644,00 €	37 202,00 €	41 437,00 €	44 280,00 €
Total	148 668,00 €	127 918,00 €	112 982,00 €	98 988,00 €	79 768, 00 €	81 882,00 €	83 333,00 €
% RRF	6,5%	5,4%	4,7%	4,0%	2,40 %	2,60 %	2,7 %

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Ce chapitre permet de suivre les loyers perçus par la Commune pour

- Ses logements
- Les différentes salles d'animation
- Les fonds de commerce
- Les ventes d'espaces publicitaires
- Redevances versées par les concessionnaires

L'augmentation sur ce chapitre est très importante entre 2023 et 2024 car la Commune a perçu le solde des opérations de nommage pour les équipements sportifs (100 000 €). La Commune perçoit désormais un loyer pour les locaux de la microcrèche (16 800€ par an hors charges).

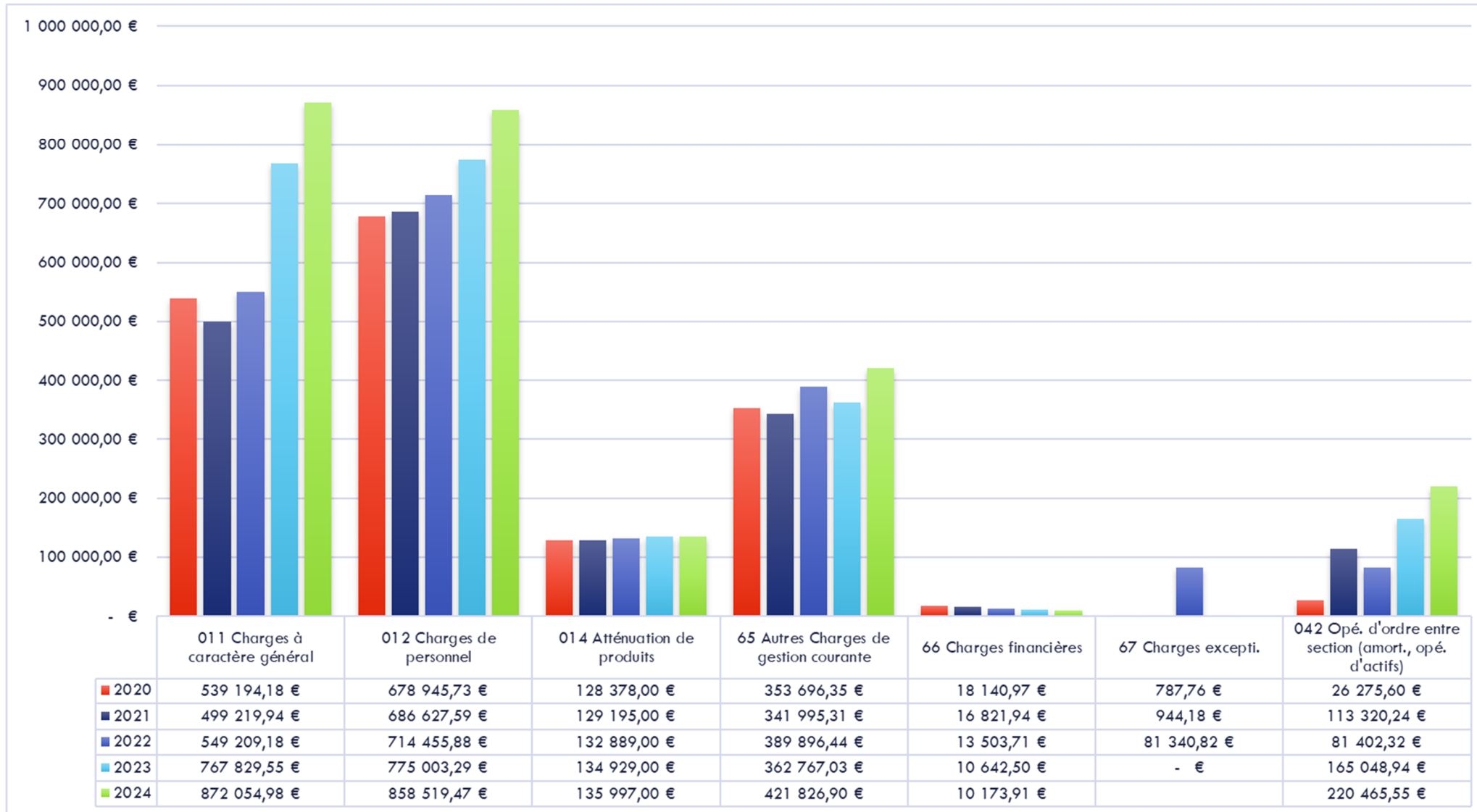
Chapitre 77 Produits exceptionnels

Dans ce chapitre sont comptabilisés des annulations de mandats sur exercices précédents. Il s'agit essentiellement d'écritures correctives (trop versé sur appels provisionnels des assurances par exemple)

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions perçues pour financer des immobilisations. Compte tenu du volume des subventions perçues par la Commune, ce chapitre connaît une hausse constante depuis 2022.

Dépenses réalisés 2024 : 2 519 037,81€ (2023 : 2 216 220.31 €)



A noter :

Les articles suivants sont sans réalisation

488 737,73 € virement prévisionnel à la section d'investissement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Sont comptabilisées dans ce chapitre toutes les dépenses liées à l'entretien du patrimoine communal, aux fonctionnements des services et aux fournitures.

Ce chapitre connaît une hausse très importante entre 2023 et 2024 (14%) principalement en raison de l'évolution des coûts de l'énergie. Il y a un doublement des coûts que ce soit sur l'électricité ou le gaz (hausse de plus de 82 000 € entre les deux exercices budgétaires).

Par ailleurs, l'ouverture du service des cartes d'identité/passeports et la création d'un bureau de responsable technique ont occasionné des achats de matériels (mobilier, fournitures administratives et de petits équipements).

La fréquentation de plus en plus importante des locaux de la Commune a imposé un renforcement des prestations de nettoyage dont le coût avait déjà sensiblement augmenté avec l'inflation.

Le prix des repas à la cantine scolaire qui était jusqu'alors compensé quasi intégralement par les familles représente désormais une charge de presque 50 000 € par an pour la Commune.

Chapitre 012 Charges de personnel

Ce chapitre connaît une hausse de 11 % par rapport à 2023. Elle s'explique principalement

- Par le glissement vieillesse technicité
- L'attribution mensuelle de 4 points d'indice majoré à chaque agent ce qui correspond à 19,68 € bruts par mois
- L'augmentation des cotisations sociales
- La création d'un emploi de gestionnaire Enfance
- La nécessité de renforcer l'encadrement sur le temps méridien en raison de l'augmentation des effectifs
- Le remplacement de deux agents absents une grande partie de l'année 2024

Chapitre 014 Atténuation de produits

Ce chapitre permet de comptabiliser la contribution de la Commune au FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et le reversement des charges transférées à la Métropole de Lyon.

Il augmente légèrement chaque année en raison de l'augmentation de la contribution au FPIC. Elle est passée de 37 157 € en 2023 à 38 225 € en 2024.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre sont comptabilisés les indemnités des élus municipaux, les contributions aux organismes de regroupement (Sigerly, syndicat de gendarmerie, ...), les frais d'instruction des demandes d'urbanisme et les subventions.

Il connaît une hausse importante entre 2023 et 2024 (+16 %) en raison :

- De l'augmentation de la compensation de service versée par la Commune aux concessionnaires pour l'accueil de loisirs et pour l'EAJE (surcoût de près de 30 000 € en 2024)
- Augmentation de 13 000 € à 15 000€ de la subvention au CCAS en raison de l'augmentation des bénéficiaires du repas des aînés et des colis de fin d'année.

Chapitre 66 Charges financières

Les intérêts versés sont en baisse en raison de l'extinction prochaine de trois prêts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Il ne connaît aucune réalisation en 2024. Sur l'exercice précédent ont été comptabilisées des écritures correctives relatives au contrat de délégation de service public du restaurant scolaire

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations. Il est en hausse car les investissements de la Collectivité ont été importants depuis 2021. De plus, la Commune ayant adopté l'instruction comptable et budgétaire pratique désormais l'amortissement au prorata temporis et non plus uniquement au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Malgré la hausse globale des charges de la Commune, l'excédent annuel dégagé par la section de fonctionnement permettant de financer les investissements est encore important.

Solde de la section de fonctionnement +674 003,25 €² (2023 : 986 250.36 €)
--

² Hors report excédent 2023

3- La section d'investissement

Recettes, réalisé 2024 : 2 944 452,07€ (2023 : 2 548 276.22€)

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section

Il est le pendant en investissement du chapitre 042. Ces chapitres doivent être identiques

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Taxe d'aménagement : le produit est de 11 173 €. Un produit supplémentaire était attendu de la Métropole mais n'a pas été opéré en 2024.

FCTVA 19 466.62€ (2023 : 35 325.60 €). Il est en baisse car les investissements 2022 concernaient pour l'essentiel les études pour l'extension du restaurant scolaire et les premières situations de travaux.

Dotation de la section de fonctionnement 2023 : 726 250,36 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Les subventions perçues par la Commune en 2024 sont inférieures à celles perçues en 2023 car la Commune doit solder le programme de la médiathèque pour solliciter le versement des subventions afférentes à ce programme.

Subventions	Total 2024	Réalisé 2024	Report 2025
Réfection du chemin de croix (DRAC 2022)	3 140,00 €	3 145,00 €	0,00 €
Bonus écologique véhicule	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Bonus écologique véhicule RST	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Subvention drac mobilier, informatique et nouveaux fds médiathèque	-00 €		0,00 €
Réfection du chemin de croix (Fondation Ste Irénée)	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €
Travaux micro-crèche (métropole 2022)	67 400,00 €	67 400,00 €	0,00 €

Panneaux solaires toit CTM (Métropole de Lyon)	17 370,00 €		17 300,00 €
Solde DETR mise en accessibilité des locaux	15 990,00 €	15 997,71 €	0,00 €
Extension restaurant scolaire (DSIL 2022)	64 940,00 €	64 941,41 €	0,00 €
DSIL médiathèque	284 320,00 €		284 300,00 €
DETR leds salle des sports	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Subvention Métropole restaurant scolaire	49 700,00 €	49 770,64 €	0,00 €
Fonds Vert logement rue centrale	90 100,00 €		90 100,00 €
Subvention DRAC travaux médiathèque	-00 €		0,00 €
Subvention Région médiathèque	25 000,00 €		25 000,00 €
Total		235 754, 76 €	416 700 €

Chapitre 16 Dépôts et cautionnements

Les recettes constatées concernent des cautions versées par les locataires particuliers ou professionnels pour les locaux communaux qu'

Dépenses, réalisé 2024 : 3 083 467.70 € (2023 : 1 164 912.33€)

Chapitre 16 Emprunts

Le capital de la dette a diminué car un prêt s'est éteint en 2024.

Chapitre 20, 21 et 23

Les principaux investissements 2024 ont été :

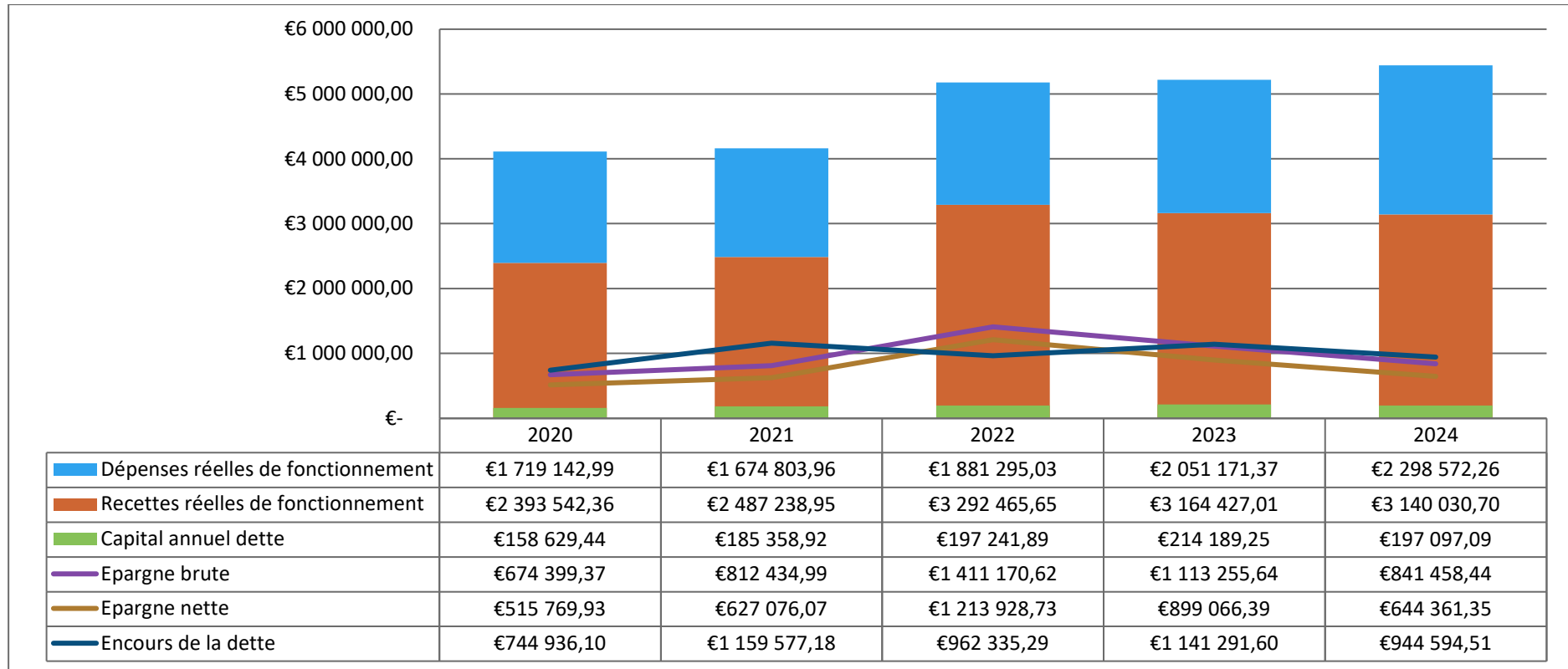
- Travaux de construction de la médiathèque
- Charte graphique de la médiathèque

- Acquisition d'un logiciel de gestion du périscolaire
- Solde des travaux de construction de la microcrèche

Solde de la section d'investissement -139 015,63 €³ (2023 : 1 383 363.89 €)

³ Hors report excédent 2023

4- Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



Pour mémoire :

L'épargne brute est l'excédent constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement déductions faites des intérêts de la dette.

L'épargne nette est l'excédent disponible après déduction de l'épargne brute du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les dépenses d'investissement

5- Etat de la dette et endettement de la Commune

Listes des emprunts en cours

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2014-01	FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2016-01	Maison Armand	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	31 641.88	0.00	0.00	0.00
2021-01	MAISON BEUF	0.00	24 944.07	33 114.38	32 949.38	32 784.38	32 619.38	32 454.38	32 289.38	32 124.38	31 959.38
2022-01	Extension restaurant scolaire 2022	0.00	0.00	0.00	30 634.80	31 096.44	30 896.44	30 696.44	30 496.44	30 296.44	30 096.44
28	TRAVAUX CRECHE	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Solde Travaux Crèche 2005	17 947.77	18 414.15	18 808.58	19 542.77	21 367.26	21 013.52	0.00	0.00	0.00	0.00
31	REAMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	37 249.72	37 249.72	37 249.72	27 937.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget Budget Principal		176 770.41	202 180.86	210 745.60	232 637.12	206 821.19	147 813.10	94 792.70	62 785.82	62 420.82	62 055.82

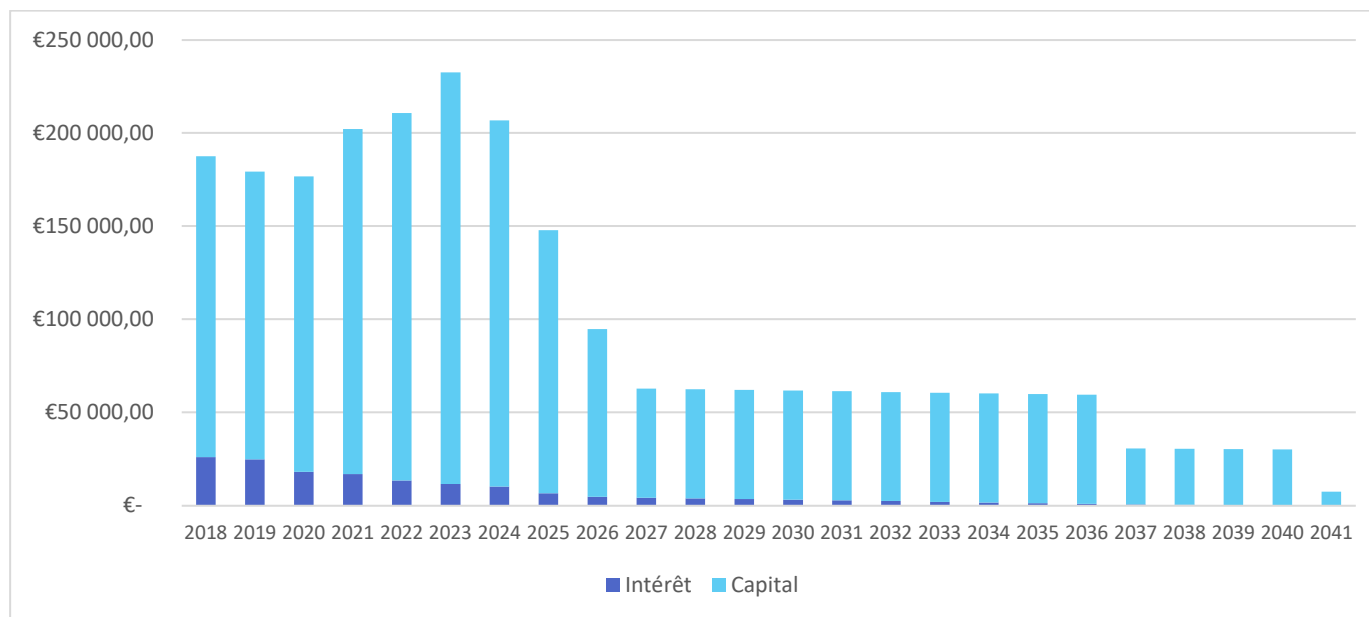
Un prêt s'éteint en 2024 puis deux autres en 2025. L'annuité va baisser de 59 000 € entre 2024 et 2025 puis à nouveau de 53 000 € entre 2025 et 2026.

Capacité de désendettement

A la fin de l'année 2024, la capacité de désendettement de la commune est légèrement supérieure à un an, ce qui représente une durée peu importante et « normale ». Le seuil d'alerte se situe au-delà de 9 ans.

Variation des annuités et de l'encours

Evolution des annuités de la dette



L'augmentation constatée en 2023 est issue de la souscription d'un prêt de 400 00 € pour financer une partie des travaux de l'extension du restaurant scolaire et de la microcrèche. La Collectivité a pu bénéficier en 2020 et 2022 de taux d'intérêt très faibles. Ces choix de gestion permettent de maintenir une capacité d'emprunt et d'investissement corrects pour les années à venir.

Evolution de l'encours de la dette



6 – Effectifs de la Collectivité au 31/12/2024

La Collectivité compte 17 agents titulaires et 7 agents contractuels⁴

Répartition des agents titulaires

Service	Nombre d'agents	ETP 2024	ETP 2023
Administratif	6	5,5	5
Espaces verts	2	2	2
Entretien	2	1.63	1.63
Enfance Jeunesse (dont sport)	2	1.65	1.65
Bibliothèque	1	0.85	0.85
Ecoles	4	4	4
Total	17	15.63	15.13

⁴ Ne sont pas comptabilisés les agents ponctuels de remplacement

7- Synthèse des résultats 2024

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	2 944 452,07 €	3 193 041,06 €	6 137 493,13 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	3 083 467,70 €	2 519 037,81 €	5 602 505,51 €
Clôture			
Solde d'exécution 2024	-139 015,63 €	674 003,25 €	534 987,62 €
Résultat reporté 2023	1 836 241,37 €	360 227,73 €	2 196 469,10 €
Résultats de clôture 2024	1 697 225,74 €	1 034 230,98 €	2 731 456,72 €
Restes à réaliser			
Dépenses	1 286 552,00 €		
Recettes	416 700,00 €		
Résultat cumulé de clôture	827 373,74 €	1 034 230,98 €	1 861 604,72 €

8- Ratios comparatifs

Ratios comparatifs⁵

	2024	2023	<i>Moyenne de la strate données 2023 DGFIP</i>
Nombre d'habitants (population légale)	3 366	3 205	
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	682.88	639.99	<i>871.00</i>
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	932.87	987.34	<i>1052.00</i>
Dépenses d'équipement brut/habitant	313.17	238.35	<i>376.00</i>
Encours de la dette / habitant	342.54	301.72	<i>648.00</i>
DGF/ habitant	24.76	25.55	<i>155.00</i>
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	37.35 %	37.78 %	<i>50.84 %</i>
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	79.48 %	71.59 %	<i>89.63 %</i>
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	33.57 %	24.14 %	<i>35.74 %</i>
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	36.72 %	30.56 %	<i>63.49 %</i>

Sauf mention contraire, les montants sont en €

A Montanay, le
Le Maire,
Gilbert SUCHET

⁵ Evolution des ratios suite à la réforme de la fiscalité locale et au changement d'instruction comptable